

Un label pour éclairer la route au-delà de la RE2020

Réflexions du groupe RBR-T du Plan Bâtiment Durable

Décembre 2020

*Le groupe RBR-T est le groupe de travail prospectif du Plan Bâtiment Durable.
L'objectif des notes qu'il publie est de faire émerger des visions partagées
facilitant des actions collectives entre acteurs.*

A la demande du Plan Bâtiment Durable nous avons réfléchi collectivement début 2020 à ce que pourrait être un label pour éclairer la route au-delà de la RE2020. Un label qui soit un outil utile, aux acteurs publics comme privés, qui souhaiteront dès la sortie de la RE2020 aller plus loin que celle-ci.

Une première note a été publiée et mise au débat en septembre 2020, nous publions aujourd'hui une mise à jour de cette note qui intègre les apports des professionnels.

Par une lettre de mission adressée à Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, le 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a chargé le Plan Bâtiment Durable d'animer les travaux conduisant à l'élaboration du futur label accompagnant la RE2020. Le calendrier de travail et la méthode seront présentés prochainement afin de permettre, dès début 2021, de lancer les travaux et la concertation autour du futur label. Ce travail s'appuiera, d'une part, sur les réflexions du groupe RBR-T présentés dans cette note et sur un sous-groupe de travail en cours de mise en place, et, plus largement, sur un large dialogue avec l'ensemble des acteurs, piloté par le Plan Bâtiment Durable.

Vous trouverez dans ce document successivement la note mise à jour et une synthèse des commentaires reçus.

L'ensemble des publications du groupe RBR-T est disponible sur le site du Plan Bâtiment Durable.

La RE2020

La RE2020 sera **une étape** marquante dans la série des réglementations qui depuis 1974 entraînent les acteurs du bâtiment et de l'immobilier à faire mieux en matière d'énergie et d'environnement.

En introduisant la prise en compte des émissions de **gaz à effet de serre**, elle met la lutte contre le réchauffement climatique au premier plan. En progressant sur le **confort d'été**, elle conduit à des bâtiments mieux adaptés à un climat qui change. En s'appuyant sur une **analyse en cycle de vie**, elle élargit la focale de la RT2012, centrée sur le seul critère énergétique et l'exploitation des bâtiments, qui laissait sous silence les impacts environnementaux de leur construction et de leur fin de vie.

La RE2020 est l'aboutissement d'un processus en trois étapes. Des travaux exploratoires ont permis d'identifier ces trois thèmes sur lesquels il fallait progresser et de développer avec des professionnels en pointe des outils concrets pour évaluer les performances de bâtiments, en avance sur le marché. L'expérimentation E+C-, et le label associé, a permis de faire monter en compétence la filière tout entière sur la prise en compte de ces nouveaux sujets. La concertation sur la RE2020, lorsqu'elle sera achevée, aura permis de déterminer ce qui devait être généralisé, et donc imposé, par la réglementation et ce qui devait, au moins pour un temps, rester du domaine de démarche volontaires.

Un label pour élargir le point de vue

La RE2020 est une étape importante et un dernier travail reste à faire par les acteurs de la filière pour la mettre en œuvre, mais certains savent que 2020 ne sera qu'une étape et lèvent déjà la tête et scrutent l'horizon avec une question, pouvons-nous **éclairer dès aujourd'hui et collectivement la route de l'après 2020** ? L'enjeu est d'imaginer où nous irons, à la fois dès 2021 si nous voulons faire mieux que la RE2020, mais aussi où nous pourrions aller à l'échéance de l'étape réglementaire suivante pour éviter que les bâtiments que nous construisons aujourd'hui ne deviennent rapidement obsolètes. Il est temps d'imaginer quelles sont les questions posées à la recherche, à l'ingénierie à l'architecture, à la maîtrise d'ouvrage et à l'ensemble des acteurs concernés pour y arriver.

Le groupe Réflexion bâtiment responsable et territoires du Plan Bâtiment s'est attelé à cette tâche : faire émerger, avec les acteurs intéressés, les directions que nous pourrions explorer collectivement pour anticiper l'après RE2020.

Le label pourrait comporter deux étages intégrés de manière cohérente :

- Un étage d'accompagnement de la RE2020, mis en place en même temps que celle-ci. Cet étage pourrait permettre de vérifier que les exigences de la RE2020 sont effectivement atteintes, de renforcer les exigences sur des sujets traités par la RE2020, ou de prendre en compte des éléments jugés pertinents mais pas encore assez mûrs pour être rendus obligatoires dès la RE2020. Porté par l'Etat, cet étage devra être accessible à de nombreux acteurs sur une base volontaire, d'incitations financières ou dans le cadre de la prescription territoriale ;
- Un étage d'anticipation encore plus ambitieux visant à **expérimenter avec la filière** des approches nouvelles permettant d'atteindre des objectifs complémentaires à ceux de la RE2020. Il devrait permettre de faire évoluer en profondeur la manière dont sont regardées

« Il y aura un avant et un après RE 2020, avec cette nouvelle réglementation nous franchissons une étape décisive pour réduire l'empreinte écologique de tout ce qui sortira de terre désormais. »

Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique
Conférence de presse du 24 novembre 2020

les performances des bâtiments au vu des nouveaux enjeux émergents. Cet étage, dont l'architecture générale serait esquissée en même temps que l'étage d'accompagnement, serait développé ensuite progressivement avec une implication forte des acteurs et leaders de l'écosystème (associations, certificateurs...). Il pourrait être conçu de façon modulaire pour pouvoir compléter progressivement l'étage d'accompagnement.

6 axes clés pour que le label éclaire la route de l'après 2020

La réflexion collective menée au sein du groupe nous a conduit à identifier 6 axes clés pour que le label devienne le phare qui éclairera une voie de progrès collectif de la filière.

1. Une vision intégrée des enjeux pour les bâtiments de demain

Plusieurs textes ont fixé des ambitions qui concernent le bâtiment (Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Energie, loi relative à l'économie circulaire, plan biodiversité, plan national d'adaptation au changement climatique, plan national santé environnement...). Chacun de ces textes amène des avancées importantes.

Mais pour les acteurs du bâtiment le défi est de partager une vision d'ensemble sur ce que nous devons faire évoluer dans nos pratiques pour **atteindre simultanément les objectifs de ces différents textes** sur les bâtiments que nous construisons ou que nous rénovons, dans une époque de fortes mutations sociales et de la raison d'être de l'immobilier.

Le label et les dispositifs d'incitation associés pourraient devenir cet outil de progrès collectif permettant une vision dé-silotée de la manière de construire et de rénover demain en intégrant sept thèmes :

- Neutralité carbone ;
- Energie ;
- Economie circulaire ;
- Confort, bien être et santé ;
- Gestion durable de l'eau ;
- Rapport à la nature, aux écosystèmes et à la biodiversité intégrant le sujet d'artificialisation des sols ;
- Adaptation des bâtiments aux évolutions climatiques et d'usages de demain.

Les quatre premiers thèmes seraient intégrés au moins en partie dans l'étage d'accompagnement ; la crise sanitaire montrant l'important de prendre en compte dès que possible les aspects confort, bien être et santé. Les trois suivants relèvent de l'étage d'anticipation.

Intégrer de nouveaux thèmes tout en restant **simple** conduira à mettre l'accent sur **la pédagogie** et à parier sur l'intelligence des acteurs. L'enjeu sera d'abord de permettre à chacun des acteurs de la chaîne de partager une vision des enjeux, de peser les ordres de grandeur sans se perdre dans les détails et de comprendre comment agir pour aller vers des bâtiments responsables.

2. Couvrir le neuf, la rénovation et l'exploitation

Alors que la construction neuve était, jusqu'à il y a quelques années, vécue comme le lieu de l'excellence sur lequel se focalisait les labels, la priorité se déplace aujourd'hui sur la rénovation des bâtiments existants. Un label intégrant tous les bâtiments neufs comme rénovés dans un cadre unifié permettrait de mieux instruire le choix important entre construire et rénover.

Les travaux déjà menés par l'Alliance HQE¹, BBKA² et Effinergie³ montrent que l'émergence d'un label portant tant sur le neuf que sur la rénovation est à portée de main. La rédaction d'un référentiel commun aux bâtiments neufs et rénovés peut être engagée, en commençant par les grosses rénovations, en quelque mois rendant celui-ci disponible au moment de l'entrée en vigueur de la RE2020.

3. Penser le bâtiment dans son territoire et avec les acteurs des territoires

Labels et réglementations se sont jusqu'alors principalement intéressés au bâtiment pris isolément. Mais la conviction émerge que les solutions intelligentes viendront demain d'une vision plus globale, intégrant les interactions entre le bâtiment et son territoire.

Que ce soit en matière d'économie circulaire, de production locale d'énergie pour aller vers l'énergie positive^{4, 5} ou de séquestration carbone pour aller vers la neutralité carbone⁶, penser le bâtiment dans son territoire et avec les acteurs du territoire est nécessaire pour progresser.

De nombreux territoires se mobilisent dès aujourd'hui pour pousser des dynamiques qui permettent d'aller plus loin que les exigences de la réglementation. Des élus cherchent des outils concrets permettant de traduire leurs ambitions politiques. Le label sera construit avec eux et avec les acteurs qui agissent dans les territoires.

L'objectif est d'en faire un outil reconnu et mobilisé par les acteurs territoriaux. Il pourrait être un levier permettant de faciliter ces expérimentations collectives et de sortir des silos existants entre les différents acteurs et dispositifs. Son référentiel et son mode d'attribution devraient privilégier la souplesse pour faciliter cette expérimentation dans les territoires et avec eux.

En s'appuyant sur l'expérience d'Effinergie avec les collectivités et sur les démarches bâtiments durables régionales⁷, cette approche pourrait être mise en œuvre dès la sortie de la RE2020, au moins sur le thème de l'énergie positive.

4. Moins de calcul et plus de mesures sur les bâtiments réalisés

Réglementation et labels se sont jusqu'alors appuyés sur des évaluations par le **calcul** des performances énergétiques. Compte tenu des niveaux de performance élevés visés aujourd'hui, ceci a conduit à des doutes ou incertitudes parfois importants sur les performances effectivement atteintes en situation d'usage.

Un des enjeux de demain est de passer de la performance énergétique conventionnelle aux performances effectivement obtenues sur les bâtiments réalisés. Le dispositif Eco-énergie tertiaire⁸ s'appuie déjà ainsi sur des mesures énergétiques.

¹ <http://www.hqegbc.org/respect-environnement/acv-indicateurs/acv-batiment-renovation/> et http://www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2019/02/CP_Alliance_HQE-GBC_ACV_Re%CC%81novation_Fev_19.pdf

² <https://www.batimentbas carbone.org/laureats-bbca-renovation/> et <https://www.batimentbas carbone.org/renovation-bas-carbone/>

³ <https://www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation> et <https://www.observatoirebbc.org/renovation>

⁴ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/systemes-dautoconsommation>

⁵ <https://www.construction21.org/france/articles/fr/Dossier-RE2020-la-production-locale-de-biomethane-au-service-des-batiments-bas-carbone.html>

⁶ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>

⁷ <https://www.envirobatbdm.eu/actualites/2020/lancement-de-bdna-le-collectif-des-demarches-qbd-prend-de-lampleur>

⁸ Parfois encore appelé « décret tertiaire »

La RT2012 a fait un pas dans ce sens en imposant la mesure de la perméabilité à l'air, l'enjeu est d'élargir les mesures à réception à plus de performance clés.

Le label pourrait compléter les exigences de la RE2020 en imposant une vérification de celles-ci par la mesure ou l'utilisation de démarches de commissionnement. Ceci en s'appuyant sur la culture de mesure et vérification déjà développée au titre des contrats de performance, et sur les opportunités offertes par les nombreux outils développés notamment dans les projets de recherche en cours⁹(SEREINE, QSE).

5. Intégrer les usages du bâtiment

Si l'industrie immobilière a été pendant longtemps centrée sur des bâtiments monofonctionnels dont chaque espace a un usage déterminé, la tendance est à l'hybridation et la mixité des espaces et des usages.

Donner au même espace plusieurs usages au cours de la journée, de la semaine, de l'année, apparaît comme un bon moyen de gagner sur les plans économique et environnemental : Le même parking pourra être utilisé pour des logements et des bureaux, les salles de réunion et restaurants d'entreprise pourront être exploités le week-end par les voisins, la toiture végétalisée des bureaux sera utilisée par les écoles avoisinantes, les chambres d'ami ne seront plus privatives mais partagées dans l'immeuble, l'usage du bâtiment pourra également évoluer dans le temps...

Ces exemples montrent la nécessité de compléter l'approche au m² par usage, qui est celle retenue par les réglementations, pour faire émerger des métriques hybrides intégrant ces mutualisations grandement facilitées par le numérique et permettant la densification des usages.

Un premier référentiel sur la mutualisation pourrait être développé rapidement notamment en s'appuyant sur les travaux en cours dans le projet Quartier E+C-.

Il permettra de valoriser les démarches de sobriété intelligentes qui permettent d'obtenir un service identique avec moins de ressources.

6. Mobiliser tous les acteurs dans leur diversité

Un label est un outil de soutien à l'évolution des filières du bâtiment et de l'immobilier et à leur montée en compétence collective. Il paraît nécessaire que le label dépasse une seule approche technique, qu'il valorise des modes de gouvernance intelligents des projets, et aide à faire bouger les lignes.

De nombreuses expérimentations sont en cours à l'initiative notamment de collectivités locales, d'énergéticiens, de foncières, de promoteurs... Elles montrent qu'il est possible d'améliorer la pertinence des projets.

Le label pourrait ainsi valoriser de **nouveaux modes de coopération entre acteurs** (état, collectivités, utilisateurs, propriétaires, entreprises de construction, énergéticiens, financiers) qui sont un des moyens essentiels pour faire émerger des solutions et des modèles économiques nouveaux.

⁹ <https://programmeprofeel.fr/projets/sereine/>

Passer à l'action

Le plan d'action à mettre en place devrait comporter trois volets :

- Impliquer largement les acteurs qui veulent aller de l'avant dans la définition d'une vision partagée des objectifs du label ;
- Charger une petite équipe de proposer un état de l'existant national et européen¹⁰ puis un référentiel pour le premier étage du label sous 3 à 6 mois. C'est un fonctionnement de ce type qui a permis de développer successivement le label Effinergie qui a servi de base au label BBC, puis le label BBCA qui a servi de support au label E+C- ;
- Lancer les études permettant de préparer le second étage. L'architecture de ce second étage devrait être définie également sous 3 à 6 mois. Le contenu détaillé se développant ensuite au cours des 3 prochaines années.

¹⁰ En particulier le projet Level https://ec.europa.eu/environment/topics/circular-economy/levels_en

Annexe : Analyse des réponses à la note label du groupe RBR-T

Note préliminaire

Ce document fait une synthèse des 34 réactions écrites à la note sur le label (cf. liste en fin de document).

Les réactions ont été nombreuses sur des sujets sur lesquels de nombreux acteurs se mobilisent déjà, notamment à l'occasion de la préparation de la RE2020.

Elles ont été moins fournies sur d'autres thèmes qui sont apparus très importants lors des échanges au sein du groupe RBR-T tels que l'innovation par la coopération entre acteurs, la biodiversité et la nature en ville...

Un des défis des travaux ultérieurs sera d'associer ces différentes visions.

Avis général, lien avec la RE2020, et idée d'élargir le point de vue

De façon générale, nous observons de nombreux retours positifs sur la note et les grands principes énoncés. De nombreux acteurs indiquent leur souhait d'être impliqués dans la démarche. Pour certains cette volonté est associée à des propositions concrètes sur certains points où ils sont compétents, pour d'autres, il s'agit plutôt d'une prise de position générale qui n'est parfois associée à aucun commentaire précis sur la note.

Des visions différenciées sur le principe et le contenu d'un label :

Plutôt réservés

Certains pensent que la RE2020 est déjà une grosse marche et qu'il faut éviter le syndrome du « Monsieur plus », surtout si le label porte sur les thèmes déjà traités par la RE2020.

D'autres proposent que le label se donne comme objectifs de sécuriser les acquis de la RE2020 par une vérification tierce partie.

Certains pensent que c'est aux associations de permettre les démarches volontaires et les anticipations.

Plutôt volontaires

L'idée de ces acteurs est qu'il faut absolument avancer pour se mettre en cohérence avec les enjeux de 2050.

Plusieurs propositions de voies concrètes pour avancer sont formulées, mais également des indications sur les difficultés opérationnelles rencontrées sur tel ou tel point.

Une volonté d'intégrer dans le label des points qui sont considérés comme matures mais qui n'ont pas été retenus par la RE2020.

Le fait que la note donne une vision globale portée vers l'avenir est vécu positivement même si la voie pour avancer ne sera pas sans difficultés.

On notera qu'au sein d'un groupe d'acteurs faisant le même métier, en l'occurrence les acteurs de la promotion, différents points de vue peuvent s'exprimer : éviter l'aspect Monsieur + ou au contraire aller de l'avant dans la performance.

Un point de consensus

L'idée d'intégrer dans un label les éléments permettant de s'assurer que les performances demandées par la RE2020 sont effectivement obtenues fait lui consensus.

Energie

Beaucoup de travail a été fait depuis la RT de 1974.

La multiplication des indicateurs liés à l'énergie (Bbio, Cep, Ges en exploitation) fait qu'il y a un besoin de clarification de ce que sont aujourd'hui les enjeux. A courir trop de lièvres à la fois on risquerait de n'en saisir aucun.

Le défi n'est pas d'aller plus loin sur chacun des sujets déjà traités.

Trois voies de progrès apparaissent cependant :

- Intégrer la mesure de la performance ;
- Elargir les usages en prenant tous les usages de l'énergie (indicateur Bepos) ;
- Passer du consommer moins à consommer mieux via la prise en compte de la courbe de charge et intégrer une analyse de l'impact de la mobilité.

Sur la mesure de la performance, de nombreux acteurs impliqués dans les travaux sur la mesure de la performance intrinsèque du bâtiment poussent à intégrer ces approches dans le label. Ceci pourrait faire consensus et être intégré sous une forme à définir dans le label d'accompagnement.

La volonté de donner une place à l'indicateur Bepos qui permet d'analyser l'ensemble des consommations d'énergie du bâtiment, et qui est maîtrisé par les acteurs car il était à la base de E+C-, est aussi fortement soutenu. Il trouverait naturellement sa place dans le label d'accompagnement.

Passer du consommer moins au consommer mieux via l'analyse de la forme de la courbe de charge et en intégrant la prise en compte de la mobilité demanderait des travaux de recherche et développement. Ces aspects relèvent plus de l'anticipation.

Carbone

L'intégration du carbone dans la RE2020 apparaît comme une première étape.

Les acteurs mettent en évidence trois enjeux complémentaires :

1. S'assurer que les calculs carbone sont effectués correctement ;
2. Renforcer le niveau d'exigence ;
3. Elargir le périmètre des impacts carbone pris en compte.

Un premier groupe d'acteurs jugent que la RE2020 fait franchir une étape et que le point essentiel est de s'assurer que les calculs carbone sont effectués correctement.

Ils proposent d'intégrer ce point dans le label et de laisser aux associations le développement sur les autres points.

D'autres verraient au contraire positivement le fait que le label intègre ces trois points. Cela leur apparaît cohérent avec les objectifs de la SNBC et avec certaines obligations de la loi sur le stockage carbone.

Sur le plan technique, les points 1 et 2 pourraient être murs rapidement.

Pour le point 3, la méthode de la RE2020 pourrait être complétée par les points suivants :

A court terme dans le cadre d'un label d'accompagnement :

- Stockage carbone (si non retenu par la RE2020) ;
- Carbone lié aux VRD ;
- Carbone lié à l'artificialisation des sols ;
- Analyse de l'impact des destructions préalables, ou analyse de scénarios alternatifs à la construction.

A plus long terme dans le cadre d'un label d'anticipation :

- Contenu carbone des énergies dépendant de leur courbe de charge.

Confort et santé

Les sujets de la qualité de l'air et du confort d'été sont fortement mis en avant.

Vision globale

Certains acteurs proposent de mettre en avant les différents sujets de la qualité des ambiances intérieures (thermique, QAI, lumineux, acoustique...) en utilisant la norme européenne EN16798-1.

L'évaluation de l'ampleur des travaux à mener pour rendre opérationnelle l'application de cette norme reste à faire.

Qualité de l'air

Plusieurs contributions proposent de travailler de manière globale sur la qualité de l'air.

Certaines proposent de se focaliser sur la vérification à la réception de la ventilation en utilisant des méthodes aujourd'hui matures. Certaines de ces méthodes pourraient d'ailleurs être imposées par la RE2020.

Des propositions émanant de plusieurs acteurs de la ventilation proposent de valoriser les systèmes de ventilation les plus performants. Elles proposent que l'atteinte d'un meilleur niveau de qualité de l'air donne droit à une consommation d'énergie supplémentaire.

Il paraît nécessaire de faire une analyse de l'état de l'art de ces méthodes pour définir ce qui pourrait relever d'un label d'accompagnement et d'anticipation.

Confort d'été

Sur le confort d'été, les contributions mettent en évidence que la prise en compte par la RE2020 du sujet est une étape et qu'il faudra prendre en compte l'évolution du climat d'ici 2050.

Au vu des travaux en cours sur la RE2020 pour caler le sujet, il nous semble nécessaire d'attendre la finalisation de ceux-ci pour définir les voies à développer.

Quatre sujets apparaissent :

1. Au vu de la nouveauté de la méthode, le label pourrait vérifier sa bonne application ;
2. En fonction de l'analyse faite pour le calage de la RE2020, faut-il envisager des niveaux d'ambitions plus élevés en confort d'été ?
3. Au vu du réchauffement climatique en cours, il serait sans doute nécessaire d'analyser si les hypothèses d'évolution du climat prises en compte dans la RE2020 représentent suffisamment bien les climats prévisibles ;
4. Ne faut-il pas valoriser différemment les systèmes de climatisation qui amplifient les îlots de chaleur urbains de ceux qui ne les amplifient pas ?

Les deux premiers points relèveraient du label d'accompagnement, les deux suivants du label d'anticipation.

Une contribution propose d'intégrer les réseaux numériques dans les éléments de confort.

Economie circulaire

De nombreuses propositions poussent à intégrer ce sujet de l'économie circulaire.

L'ACV qui est rendue obligatoire pour la RE2020 permet d'obtenir les indicateurs CO₂, mais également d'autres indicateurs sur la consommation de matière et les déchets. Ceci pourrait être la base d'une méthode d'évaluation sur le sujet de l'économie circulaire.

Celle-ci permettrait de prendre en compte le réemploi des matériaux et produits.

Autres thématiques

Eau : plusieurs demandes pour intégrer cette problématique.

Autres indicateurs environnementaux

Plusieurs contributions indiquent que les calculs d'ACV faits pour évaluer le poids carbone des ouvrages pourraient être valorisés pour pousser à l'économie circulaire, mais aussi plus largement pour prendre en compte l'ensemble des indicateurs environnementaux et pas seulement le CO₂.

A noter, les demandes en ce sens des acteurs de la filière gaz.

Biodiversité, rapport à la nature

Nous avons été surpris par le faible nombre de réactions sur ce thème, qui est un élément central pour les membres du groupe RBR-T. Manifestement, les acteurs actuellement mobilisés sur les RE connaissent mal le sujet.

Un travail spécifique sur ce point est à faire pour rapprocher les communautés.

Adaptation aux évolutions de demain

Trois contributions sur le sujet : une porte sur le sujet du confort d'été et des consommations de climatisation vues plus haut. La seconde intègre aussi le sujet de l'évolution des usages. La troisième ouvre plus largement le thème de la résilience.

Sur ce point, les travaux sur le confort d'été sont ceux qui peuvent être intégrés dans un label d'accompagnement. Les autres thèmes pourraient relever du label d'anticipation.

Couvrir le neuf, la rénovation et l'exploitation

Cette idée paraît séduisante à plusieurs contributeurs.

D'autres, intéressés par l'idée, mettent cependant en évidence les difficultés qui pourraient apparaître du fait notamment de la diversité des opérations de rénovation.

Des acteurs ayant une expérience sur l'intégration du neuf et de la rénovation proposent de partager leur expérience.

Enfin l'intégration de l'exploitation apparaît comme un sujet devant être différencié.

Une première étape pourrait consister à ouvrir la méthode du neuf pour lui permettre de traiter également le sujet des rénovations lourdes. Cette démarche limitée permettrait d'instruire le sujet du choix entre rénovation lourde et destruction reconstruction.

L'expérience de BBCA sur ce sujet pourrait servir de point de départ.

Penser le bâtiment dans son territoire et avec les acteurs du territoire

Toutes les contributions qui abordent ce thème mettent en avant son importance.

Une seule contribution met en avant le risque de créer des distorsions entre territoires, ce qui pourraient contrecarrer des objectifs de l'Etat.

Toutes les autres contributions insistent sur l'intérêt d'une telle démarche qui devrait être construite en partenariat avec les territoires.

On notera en particulier sur ce thème les contributions d'Effinergie et de Envirobat BDM dont le travail avec les territoires fait partie de l'ADN.

Il apparaît important que les travaux qui pourraient être réalisés le soient en liaison avec les démarches existantes (Ecoquartier, HQE aménagement, etc.).

Moins de calcul et plus de mesure sur les bâtiments réalisés

Un consensus se dégage sur l'intérêt.

Deux voies envisagées :

- la mesure de la performance intrinsèque à la réception et le déploiement de méthodes de commissionnement ;
- la publication des données de mesure 2 ans après la mise en service du bâtiment qui est pratiquée dans le cadre des démarches Bâtiment Durable comme moyen de progrès collectif.

Intégrer les usages du bâtiment

De nombreuses envie d'aller dans ce sens et une appréhension du fait que les difficultés pour aller vers de la mutualisation sont souvent plus juridiques et culturelles que technique. Ceci pousserait à valoriser les démarches qui ont permis d'arriver à des solutions concrètes.

Une suggestion très originale, et sans doute assez facile à rendre opérationnelle : afficher une empreinte carbone par personne, composante du bilan carbone personnel.

Mobiliser tous les acteurs dans leur diversité

Les remarques portent, l'une sur la nécessité d'impliquer les acteurs du chantier, l'autre sur la nécessité d'implique assureurs et financiers.

Passer à l'action

Les principales réactions portent sur les délais, la volonté d'anticiper l'étape qui suivra la RE2020, des propositions de participation aux travaux et le rôle des acteurs associatifs pour anticiper.

Liste des personnes et organisations ayant répondu par écrit

Pour rappel, une phase de réactions écrites au projet de note soumis par le groupe RBR-T a été ouverte du 16 septembre au 5 octobre 2020.

Cette liste ne comprend pas les différents échanges qui ont été poursuivis avec certains acteurs.

NOM	Prénom	Organisation
AGUILE	Frédéric	GRDF
AMOUREUX	Manfred	La Plagne Tarentaise
BARDY	Isabelle	Globe21
BRUNE	Josephine	ICADE
BRUNEAU	Julien	IQSPOT
BRUNEL	Sabine	OID
CARRETERO	Noélie	Cerema
CASCARINO	Nicolas	Promotelec
CASSAR	Eric	Arkenspaces
CHALET	Julien	EVOLIS
CORSET	Frédéric	EnvirobatBDM
CRUVEILLE	Pierre	Aldes
DE LAMOTHE	Alexandra	ARP Astrance
DERVYN	Yann	Effinergie
HOVORKA	Frank	FPI
LABED	Aurore	Vizcab
LE BERRE	Cécile	Polyexpert Environnement
LE MENN	Jean-Baptiste	AGYRE
LECLECH	Rodrigue	Pouget consultants
LEFRANC	Anne	ADEME
LEMOING	Cyril	Parexlanko
LESTOURNELLE	Caroline	AIMCC
LIEVYN	Florence	Coénove
MEYER	Arnaud	Uniclina
MOREAU	Fantin	Ulteria
MOREAU	Maxime	Enexco
MOUTET	Catherine	AFNOR Energies
PALHEIRE	Philippe	SAS VAUBAN
PREVOT	Henri	
REVEILLARD	Estelle	HQE GBC
ROUSSET ROUVIERE	Sophie	Adivet
SAINT DONNAT	Magali	ADI
URVOY	Jocelyn	Elioth
VOIGNIER	Eric	UBD Studio